

# Honoraires et frais garantis 2011

## Protection Juridique Générale avec ou sans droit du travail

Les plafonds et montants garantis sont applicables pour un même sinistre. Constitue un même sinistre, l'ensemble des demandes ou réclamations auxquelles il a été opposé un même refus.

### 1 - Défense amiable des droits de l'assuré (Défense civile et Recours amiables) <sup>(1)</sup> :

**A. Plafond de garantie : 4 600 €** (Pour l'ensemble des frais relatifs à la défense amiable des droits de l'assuré)

**B. Montants garantis (hors taxes) :**

- Honoraires d'avocat (pour l'ensemble de l'intervention de l'avocat)	353 €
- Expertise médicale	155 €
- Expertise immobilière	1 866 €
- Autre expertise matérielle	112 €

<sup>(1)</sup> Les frais de défense amiable engagés par l'assuré ne sont pris en charge qu'en cas de survenance d'un conflit d'intérêts tel que défini dans les Conditions Générales ou la notice d'information relatives à la garantie ou lorsque l'adversaire de l'assuré est lui-même défendu par un avocat.

### 2 - Défense des droits de l'assuré en justice, médiation, arbitrage ou devant une commission

**A. Plafond de garantie : 10 000 €**

**B. Montants garantis (hors taxes) :**

Nature de l'intervention	Cours de Paris et de Versailles	Autres Cours
	HT	HT
Dépôt de plainte avec constitution de partie civile	421 € *	393 € *
Démarches au Parquet pour obtention de procès-verbaux	99 €	
Tribunal de Police	620 € *	598 € *
Tribunal Correctionnel	706 € *	674 € *
Chambre de l'Instruction	602 € *	582 € *
Procédure Criminelle - Assistance à instruction - Cour d'Assises : 1 <sup>re</sup> instance ou appel (par jour d'audience dans la limite de 5 jours)	485 €	459 €
	925 €	925 €
CIVI	735 € *	702 € *
SARVI	261 € *	242 € *
Juge de Proximité	595 € *	570 € *
Tribunal d'Instance - Compétence générale - Compétence spéciale et exclusive	595 € *	570 € *
	713 € *	681 € *
Tribunal de Grande Instance, Tribunal Administratif	735 € *	702 € *
Tribunal de Commerce, Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	735 € *	702 € *
Conseil de Prud'hommes - Conciliation (s'il y a lieu) - Jugement	475 € *	464 € *
	713 € *	676 € *
Juge de l'Exécution	421 €	393 €
Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des infections iatrogènes et infections nosocomiales - Constitution du dossier et instruction - Assistance à liquidation	449 €	424 €
	203 €	193 €
Autres commissions et juridictions	735 € *	702 € *
Référés : - Expertise et/ou provision - Autres référés (civil, prud'homal et administratif)	455 € *	433 € *
	581 € *	552 € *
Présentation ou défense à requête - Devant le JAF - Autres	592 €	564 €
	321 €	303 €
Incident devant le Juge de la Mise en État	384 €	366 €
Cour d'Appel - Référé Premier Président - Affaire au fond	581 € *	559 € *
	735 € *	702 € *
Cour de Cassation et Conseil d'État - Consultation - Mémoire	959 € *	
	959 € *	
Assistance à expertise (sur accord exprès de nos services)	485 €	459 €
Assistance à instruction (sur accord exprès de nos services)	485 €	459 €
Assistance à médiation, y compris composition pénale et reconnaissance préalable de culpabilité	620 €	598 €
Expertise médicale	155 €	
Expertise immobilière	1 866 €	
Expertise comptable	938 €	
Autre expertise matérielle	112 €	
Surendettement - Commission - Juge de l'Exécution	449 € *	424 € *
	665 € *	639 € *
Déclaration de créance en cas de procédures collectives	261 €	242 €
Arbitrage	735 €	702 €
Transaction : identique aux honoraires dus en cas de procédure au fond devant la juridiction compétente		

\* Cette somme est accordée pour l'ensemble de la procédure devant cette juridiction ou cette commission, y compris toute démarche - ou phase - préalable, obligatoire ou non. Elle concerne tous les honoraires et frais, notamment la préparation du dossier, la plaidoirie et les frais inhérents à la gestion du dossier.